L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 NOVEMBRE 1868. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIBERT,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 7 NOVEMBRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à leur de réle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 00 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes ayant à régler extrêmement et souvent des annonces auront un prix indiqué si-dessus pour les annonces transitoires, tel compte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet compte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont les nombres d'insertion ne sont pas indiqués seront publiées tel.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces nous leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à 10 heures et demie—Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située à l'angle des Promenades du Collége et Prytanée.

Par G. de Forte, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une maison en brique, à deux étages, une maison en bois, à deux étages, et un grand terrain, le tout sur un terrain situé dans le Premier District, dans l'une comprise entre les rues Théophile, St. Thomas, Bellechasse et Rue Thérèse.

Par C. E. Fortier, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Deux magasins sur le frde de la Levée, entre les rues Champs Elysées et Marigny, en face du marché de Fort, dans le Troisième District.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, à leurs salles d'encan Vieille-Levée—200 caisses de bottes, souliers et brodequins, reçus directement des manufactures. Aussi chapeaux, linge fait et sacs de voyage.

Par D. E. Murphy, à 11 heures et demie, à l'entrepôt St. Louis—50 balles toile de Russie, de Friede, et à l'entrepôt Union, 50 balles étic; et aussi, mes pitre.

Par G. Valeton, à 10 heures et demie, au No 71 de la rue Poydras, entre Tchoupitoulas et Magazine—16 lits-cots de jambons pressés en sacre.

Par Montgomery Bros & Co., à 11 heures, à leur salle d'encan, rue du Camp No 17—Un assortiment général de meubles, tableaux, tapis et d'articles de cuisine. Et, à 3 heures de P. Lizar, rue Dorsier, magnifiques chevaux appareillés et de monture, beaux mulets, voitures, harnais, waggons et buggies.

Par Placide J. Sporer, au magasin de MM. E. J. Hart & Co, Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas—Fromages, viande et stalles.

Par Jos. H. Kobert, au No et de la rue Vieille-Levée—marchandises sèches, salles souliers et peintures.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Habillements, imperie de musiciens, parapluies et chapeaux.

Par Hoh. Bloch & Co, au No 21 de la rue de Chartres—Etoffes fraîcheurs à robes, habillements, bonnets, chapeaux, &c.

☞ Attention vos compagnies et chaconnes chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Meubles, &c., à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à 10½ heures A. M., sur les lieux, des meubles et effets qui se trouvent dans la maison située à l'angle des Promenades du Collége et Prytanée, Premier District, pour le compte de la succession Woodman.

Vente d'emballage de Pluds.—L'attention de la fabrique est appelée sur l'annonce de M. D. E. Morphy encadrant qui vendra, aujourd'hui, à 11 heures et demie de matin, à l'entrepôt St Louis, 50 balles (étic) et aussi, mes pitre.

Sacs en pitre.—M. D. E. Morphy encantera, vendredi prochain, à 11 heures et demie du matin, à l'entrepôt de l'Union, rue Tchoupitoulas, No 132, 25,000 sacs en pitre. Nous appelons l'attention des marchands sur cette vente.

L'Abeille du Dimanche.

Nous avons pris nos mesures pour que l'abondance des annonces et des réclames ne diminue en aucune façon la quantité de matière à lire que nous avions l'habitude de donner le dimanche. On trouvera le feuilleton à la troisième page, et plusieurs articles intéressants et des nouvelles diverses à la seconde page de l'*Abeille* du dimanche.

Affaires locales.

Maintenant que l'agitation politique a cessé d'occuper presqu'exclusivement les esprits, chacun se livre avec ardeur à ses occupations ordinaires dans l'espérance d'avoir sa part de la manne bienfaisante que des centaines de bateaux à vapeur et nos trois lignes de chemins de fer vont déposer sur nos quais et dans les granes et les entrepots sous forme de coton, de sucre, de mélasse, de riz et de tabac. Cette récolte si ardemment désirée commence à rendre à nos rues ce mouvement et cette animation qui en avaient disparu depuis cinq grande mois. C'est cinquante millions de produits vont donner lieu à de nombreux échanges et à des transactions multipliées. Les hôtels et les maisons privées vont se remplir de monde et le chômage dont pas autant que l'hiver dernier.

S'il est légitime que les affaires et les plaisirs prennent dans les esprits la place qu'y occupaient les préoccupations politiques, il ne faut pas, cependant, que l'attention publique s'y absorbe si complétement qu'elle néglige on perde de vue des intérêts très graves et très sérieux qui restent fort compromis après, comme le fut l'élection. Nous voulons parler de nos affaires locales qui sont dans un désordre complet.

L'imbrogio de la police métropolitaine peut être facilement déposé par les Cours de justice, mais ce n'est pas dans Thémis qui nous sortira du gâchis financier où nous a plongés l'impéritie des administrations qui se sont succédées depuis 1865. L'administration actuelle, aussi impuissante que ses devancières, paraît avoir singulièrement pris sa science sans être parvenue à s'unir du vaste legoul entre la recette et la dépense. La question finances comme un écueil dans sa cage. Quand une proposition sensée est faite, comme celle d'affermer les wharfs— excellente mesure que nous n'avons cessé de recommander, mais en vain—cette proposition reste enterrée pendant des semaines et des mois.

La question de la circulation n'a pas fait un pas. Les billets de ville et les mandats du trésorier font la navette entre la caisse de la ville et les poste monnaies des contribuables, et à peine daine ils rentrent avec une rapidité qui indique chez ces derniers un bien grand désir de s'en débarrasser. Les obligations de l'emprunt d'un million sont tombées, malgré l'intérêt de 10 pour cent qu'elles portent, à 30 pour cent d'escompte, et on se demande avec effroi ce qui serait advenu si le second emprunt de cinq millions, arrêté par le vote du gouverneur, eut été jeté sur le marché.

Nous l'avons dit maintes fois, il ne faut pas songer à vendre un mal en voiant de nouveaux impôts, bien que ce moyen soit celui qui ait paru le plus facile à beaucoup de nos conseillers municipaux. Les impôts de toute nature sont déjà trop lourds, et le budget des recettes est suffisamment enflé, puisqu'il dépasse le chiffre de quatre millions de dollars par an. L'industrie, le commerce et la propriété ont assez des triples charges que font peser sur elle la triste gouvernementale de l'Union, de l'Etat et de la Commune. C'est déjà beaucoup de maintenir les taxes au taux ou elles sont.

Que faut-il donc faire pour sortir d'embarras! Nous le répétons pour la centième fois, peut-être, depuis trois ans: réduire le budget des dépenses au strict nécessaire pendant un, deux ou trois ans, fixer la limite de ce budget à la moitié de ceux des recettes—soit de deux millions à deux millions et demi par an—et appliquer l'autre moitié à l'extinction du papier monnaie et de la dette flottante, puis à l'amortissement graduel des autres dettes. Ce qu'il faut faire encore, c'est de revendre les Waterworks qui grèvent la ville d'une nouvelle dette de deux millions, et qui, loin de produire un revenu, eeront une charge pour le Trésor en vertu de cette vérité établie par maintes expériences que tout ce qu'administre la ville coûte toujours plus que ne le rapporte.

Ce qu'il faut faire encore, c'est d'affermer les wharfs, qui peuvent donner un revenu net de deux à trois cent mille piastres, au lieu de coûter deux cent soixante mille piastres net à la ville, comme l'indiquent les chiffres officiels du rapport du contrôleur, rapport que nous avons analysé dernièrement. Nous n'avons pas à soin de rappeler ce que nous avons déjà dit que la vente des waterworks et la ferme des wharfs devront être effectuées avec des conditions qui sauvegardent les intérêts des consommateurs d'eau, d'une part, et ceux des navires et expéditeurs, de l'autre, contre des exactions déraisonnables.

Maintenant, de qui attendre ces réformes! Ce n'est pas, à coup sûr, des Conseils qui siégent depuis cinq mois sans avoir pu rien accomplir de satisfaisant; à moins que nos Aldermen, dûment illuminés, ne témoignent une intelligence des nécessités de la situation et un sens auxquels ils ne nous ont pas habitués, mais pour lesquels nous serions heureux d'avoir à les remercier.

Cependant, comme on ne peut pas s'en rapporter uniquement à de bonnes intentions qui ne sont encore qu'à l'état de suppositions, nous engageons les citoyens à s'occuper eux-mêmes du soin de leurs propres affaires, et à continuer l'agitation réformatrices dont l'initiative a déjà été prise par l'association des propriétaires.

Nous y reviendrons, à ce sujet, qu'il doit y avoir aujourd'hui une réunion générale des membres de cette association, pour ratifier les statuts et délibérer sur plusieurs questions importantes.

Il y a, en ville, plus de dix mille propriétaires fonciers, qui ne sont pas simplement possesseurs d'immeubles, mais qui représentent toutes les professions, tous les commerces et toutes les industries depuis les plus humbles jusqu'à ceux plus élevées. Si l'association parvient, comme cela est à désirer, à réunir l'adhésion de la presque unanimité des propriétaires, elle représentera donc, non-seulement les intérêts de la propriété foncière mais encore ceux de tous les contribuables. Il est alors permis d'affirmer que loin de chercher à avantager un intérêt au détriment des autres, elle s'efforcera de les concilier tous. Son but est, comme on le sait, de faire agir son influence pour résister à toute législation oppressive et injuste, à tout impôt inconstitutionnel ou exorbitant, et de suggérer toutes les réformes qui paraîtront utiles ou désirables dans l'intérêt de la communauté. Ayant à sa tête des hommes d'affaires expérimentés, des financiers habiles, des jurisconsultes éprouvés, elle saura, mieux que des conseillers élus un peu au hasard, trouver des remèdes efficaces aux embarras du trésor, et elle apportera à l'appui de ses suggestions l'influence toute puissante que donnent la valeur par tangible, le talent, la considération et la richesse.

Aussi est-ce, au grande partie, sur l'action de cette association ou sur celle de toute autre ligne réformatrice, que nous comptons pour effectuer un changement radical dans la gestion de nos affaires municipales et pour résister, en même temps que l'ordre et l'économie dans les finances, le crédit de la ville sur le pied qui comportent la richesse de la communauté et l'étendue de ses ressources et revenus annuels.

Théâtre de l'Opéra.

Une dépêche de la Havane en date du cinq novembre, qui nous a été obligeamment communiquée par M. Parrilliat fils, annonce que le *Darien* est parti à midi, ayant à bord M. Calabrest directeur de l'Opéra avec les artistes qu'il a engagés en France, et M. V. Perrilliat, agent de la Compagnie générale Transatlantique. Le *Darien* arrivera probablement à la Nouvelle-Orléans dimanche dans la matinée ou au plus tard dans la journée. Les débuts de la troupe pourront ainsi avoir lieu le 15 ou le 16, peut-être même le samedi 14.

M. Van Hulten, première basse de grand opéra, qui a passé l'été à la Baie St. Louis, est de retour en ville depuis quelques jours, en parfaite santé et en excellentes dispositions.

Nous avons eu le plaisir d'entendre ces jours derniers, madame Cambier, une des premières forces chanteuses de grand opéra, et nous pouvons dire sans crainte de trop nous avancer, qu'elle surprendra autant les anciens habitués qui l'ont déjà entendue qu'elle charmera ceux pour lesquels elle sera une nouvelle connaissance, par l'égalité et l'éclat de sa voix, par la correction de son chant et par l'expression toujours juste et puissamment amatique avec laquelle elle sait détailler les moindres nuances de chaque phrase musicale.

Le public aura d'ailleurs plus d'une surprise avec la nouvelle troupe et ceux qui craignaient, nous ne savons trop pourquoi mêlé, que les représentations de la saison qui va s'ouvrir ne fussent inférieures à celles de la saison passée, ne tarderont pas à se convaincre du contraire.

M. Calabrési est un homme trop intelligent et trop consciencieux en même temps pour n'avoir pas compris que sa réputation comme son intérêts auraient à souffrir de la composition d'une troupe qui serait en quoi que ce soit inférieure à la précédente, et il est trop bon appréciateur pour n'être trompé sur la qualité de la voix ou sur le mérite de ses artistes. Quelques auditions prouveront surabondamment au public qui a un si cœur de faire beaucoup mieux pour la seconde année que pour la première. Aussi engageons-nous ceux qui auraient encore quelques doutes à cet égard à réserver leur jugement jusqu'à ce qu'ils aient pu entendre et apprécier notre nouvelle troupe.

Pour nous qui connaissons déjà certains artistes et qui avons des renseignements dignes de foi sur les autres, nous ne craignons pas de nous porter garant de ce que nous avançons et de prédire à notre saison d'opéra qui rappellera les plus beaux jours d'autrefois.

RETOURS D'ELECTION.

LOUISIANE.

Paroisses Calcasieu: Seymour 814, Grant 9.
Homer: Seymour 1, Grant 1.
Washington: majorité pour Seymour 656.
Carroll: majorité pour Grant 1200.
Tensas: Seymour 300, Grant 1300.
Iberville: Seymour 76, Grant 3088.
Pointe Coupée: majorité pour Grant 800.
Ascension: majorité pour Grant 336.
Assomption: majorité pour Grant 12.
Avoyelles: majorité pour Seymour 800.
Bienville: majorité pour Seymour 1385.
Caddo: majorité pour Seymour 2091.
Caldwell: majorité pour Seymour 475.
Jackson: majorité pour Seymour 1398.
Lafayette: majorité pour Seymour 1296.
Morehouse: majorité pour Seymour 1525.
Plaquemines: majorité pour Grant 542
Rapides: majorité pour Grant 500.
St-Landry: majorité pour Seymour 4800.

COLLÉGE STANISLAS.—Les examens annuels de ce collége, établi à la Baie St Louis, auront lieu le 17 et le 18 courant et se termineront le 19 par une grande représentation dramatique suivie de la distribution des prix. Les élèves partiront le 20 pour se rendre dans leurs familles. Nous remercions le principal de l'invitation qu'il nous a adressée.

NOUVEAUTÉS.—Les dames de la Nouvelle-Orléans sont informées par une annonce publiée dans nos colonnes, que M. L. Breton, rue de Chartres No 30, au coin de la rue de la Douane, vient de recevoir, par les derniers arrivages, un grand assortiment de nouveautés pour l'hiver. Ces nouveautés qui consistent en soieries, popelines, draps de velours, dentelles, ombrelles, gants, fantaisies pour robes, etc., se distinguent par beaucoup de richesse, de fraîcheur et d'élégance, et ce qui rehausse l'attrait de leur nouveauté, c'est qu'elle seront vendue aux prix les plus modérés. Les dames sont invitées à aller voir ce rare et magnifique assortiment.

CHARBON—MM. Boyd, Wilmot & Co., rue Poydras No 166, annoncent qu'ils ont à vendre plus de 1,500 tonneaux de charbon de Pittsburg, en gros et en détail, et qu'ils le délivreront au plus bas prix du marché dans toutes les parties de la ville. Voyez l'annonce.

WHISKEY ET VIN.—En s'adressant chez M. L. Manuel, rue Damaine, No. 31, entre Chartres et Levée, on trouvera à $1 20 le gallon du whiskey de la maison O. Kensel, de Cincinnati. On trouvera aussi un assortiment de vin de première qualité à $47 la barrique et $1 le gallon. Cette baisse de prix étant considérable, pourrait faire douter de la qualité de ce whiskey et de ce vin, mais les articles offerts n'en sont pas moins excellents et l'on pourra s'en convaincre en allant les goûter avant d'acheter. Voyez l'annonce.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les dernières perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

Observation communiquée à l'Académie de Médecine de Paris par le Dr Husson.—Une jeune fille âgée de 20 ans à trente ans, habitant depuis trente très salubres et plus sources stagnantes, marécageuses, qui ont résisté à différents traitements calmants, amers, narcotiques, sous-nitrate, de bismuth, cyanures, etc.—Elle a été mise enfin à l'usage du Charbon de Belloc, et cette jeune fille est radicalement guérie.

No 3

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE RELATIVE A L'EMEUTE DES TROIS JOURS.—Nous avons rapporté déjà au détail l'affaire des soupe de pistolets tirés le 26 dans la soirée contre la fenêtre de la maison de M. John Dolhonde, rue du Quartier: Voici sur cette affaire, la déposition du capitaine J. M. Sloan devant le recorder Gastinel:

"Dans la soirée en question, vers 9 heures, dit-il, il descendait la rue du Quartier pour gagner sa demeure alors rue Dauphine. Il entendit la détonation de quatre coups de pistolet et en même temps il aperçut par deux jeunes gens qui couraient, que des nègres avaient attaqué la maison d'un résident blanc. Les témoins envoyèrent chercher du secours au wigwam et vit au même moment au des accusés, Henry John, courant dans la rue. Le témoin l'arrêta et Henry lui dit alors que ce n'était pas lui qui avait tiré le coup.

"Si vous ne me faites pas de mal, je vous montrerai l'homme qui a tiré," et alors l'accusé montra au témoin où les autres accusés étaient cachés avec lui. Ils avaient sauté par-dessus une barrière, ce qui ne les empêcha pas d'être capturés.

Jos Baize, un des prévenus, fut tiré de dessous se maison, John Henry, couleur, dit alors: "Voici l'homme, en le désignant du doigt." Il lui donna alors un chapeau qu'il avait ramassé en lui disant que c'était le sien. Baize mit tout d'abord que le chapeau fut à lui, et dit à Henry: "Ce ne sont pas mes affaires, c'est vous." Il a avoué cependant, plus tard, que le chapeau était à lui.

L'affaire a été renvoyée devant la Première Cour de District.

VOL.—La maison No 382 de la rue des Magasins, pendant l'absence des maîtres, a été visitée par des voleurs qui y ont pris des installations pour le gaz et un lot de bardes. Le vol a été commis dans la nuit de mercredi, et les voleurs sont entrés au moyen d'une corde qu'ils avaient jetée sur la galerie.

QUO WARRANTO.—L'ordre suivant a été émis hier par la Cour de District:

(Robert E. Diamond vs George Cain, soi-disant chef de police.)

Il est ordonné à Geo. Cain de produire le 14 novembre 1868, à 10 heures du matin, l'autorité en vertu de laquelle il prétend et usurpe l'office de chef de police de la ville de la Nouvelle-Orléans.

WM. H. COOLEY, Juge.

MARIAGE.—L'affaire de mendonne de J. Madison Wells sur l'adjoncr des Comptes Publics, pour qu'il paie à Wells son salaire comme gouverneur pour le temps qui s'est écoulé du jour où il a été révoqué par Sheridan jusqu'au jour de l'élection du gouverneur Warmoth, a été plaidée hier devant le juge Théard, par M. W. W. Handlin. Les points soutenus sont que, comme gouverneur civil de l'Etat, il a été reconnu en cette qualité par les autorités compétentes et qu'il ne pouvait pas être révoqué comme gouverneur militaire.

AFFAIRE BELOT.—Le jeune homme qui avait fait un affidavit contre Armand Belot, confronté avec ce dernier, a déclaré que l'auteur du meurtre d'un membre du club des Innocents était d'une taille beaucoup moins élevée que celle du prisonnier. En conséquence, le recorder Gastinel a ordonné la mise en liberté immédiate du prévenu.

La valeur de la propriété appartenant à Armand et Octave Belot, détruite et pillée pendant les troubles de trouble à la Nlle-Orléans, est estimée à $30,000.

ARRESTATION.—Quelques individus de ceux qui sont accusés du meurtre du shérif Pope et du juge Chase à Franklin, paroisse Ste-Marie, ont été arrêtés et amenés en ville. Ils ont été traduits devant le commissaire des Etats-Unis, Warren.

FEU.—Hier, vers 9 heures et demie, le feu a été découvert sur l'habitation de Louis Cure, paroisse St-Bernard, à trois milles environ de la Maison de Cour. Comme le feu a pris dans une cabane de nègres, où il n'y avait personne depuis quelques jours, on présume qu'il a été mis par un incendiaire.

PERQUISITION D'ARMES.—Charles Rollins, constable, rapporte que vers 7 heures, jeudi soir, pendant qu'il attendait le ferry boat, sur la rive droite de Reave, il a été arrêté par cinq blancs qui, en le menaçant d'un pistolet, l'ont fouillé lui et 2b camarades qui étaient avec lui, pour savoir s'ils avaient des armes.

RÉTRIBUTION PAR ENQUÊTE.—Des certificats en rétribution de services ont été émis hier pour la première fois, sous la nouvelle loi, aux personnes qui ont fait partie des jurie d'enquête de coroner.

UN JEUNE GARÇON POIGNARDÉ.—Un jeune garçon nommé Nicholas Cairo a été arrêté hier dans le second District, pour avoir poignardé un autre garçon ayant à peu près le même âge. Nous ignorons si la blessure est dangereuse.

ENQUÊTE.—Le coroner a fait hier une enquête sur le corps de l'officier Gebhardt. Un verdict a été rendu conforme aux faits rapportés par nous dans notre dernier numéro. Gebhardt est mort des suites d'un coup de pistolet tiré sur lui par Wm. Blevins, dans la soirée du 26 octobre, à la suite d'une querelle de jeu. Le coroner a un affidavit de meurtre sera fait contre lui.

CHARGES SÉRIEUSES CONTRE DES OFFICIERS DE POLICE.—Les officiers James McManus et Donovan, de la police du fleuve, ont été arrêtés hier soir par ordre du recorder Gastinel, par M. Louis Prius, de s'être soulés et introduits dans sa maison, rue de la Levée 145, sans motif. McManus est accusé aussi d'avoir tiré un pistolet contre lui. Ils avaient chacun un revolver.

MOLLY COULD.—S. N. Girardeau a été arrêté hier, dans le Second District, sur l'accusation d'avoir en sa possession un mulet volé il y a trois ans, que Wm. Martin, couleur, réclame comme lui appartenant. Girardeau est un drayman, qui soutient avoir acquis honnêtement la possession de l'animal.

FEU.—L'alarme donné hier à midi et demi venait du Workhouse, à l'occasion d'un boîte de soufre qui avait pris feu à la pharmacie située au coin des rues Lafayette et Rampart.

VOL DE COTON.—Plusieurs personnes ont été arrêtées hier matin, à Frestown, accusées d'avoir en leur possession une balle de coton supposée volée. Cette balle avait la marque du planteur C. C., mais non celle de l'expéditeur qui avait été enlevée. Les policiers ayant saisi les voleurs jusque vers une maison où plusieurs noirs étaient occupés à faire un autre paquet de coton semblable à celui qui avait été trouvé. Les balles qu'elles avaient servi à faire avaient été empruntées à la balle de 9 balles avaient été apportées ainsi d'une rive à l'autre, et rapportées dans des sacs. Les parties intéressées peuvent se faire connaître des propriétaires sur toutes les toiles en s'adressant au chef de police du district de Gretna.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le jury a trouvé matière à poursuivre contre Levi Williams, Wm. Coulent, sur cause de mort, et le jury avait voulu servir de caution pour Léon Johnson quand il n'a pas un sou de propriété. Il a avoué qu'on lui avait promis $50, pour remplir cette mission.

RECORDER GASTINEL.—Gustave Feichel, Mary Schroder, Lizzie Brown et Jacob Lehmann ont été, pour vol ou pour recel de choses volées, renvoyés devant la Première Cour de District.

VOL.—Un lot de bardes et d'autres articles ont été volés chez Mme A. H. Sinclair, rue de la Course, par deux nègres qui sont entrés par la porte de façade. Ils sont ressortis par la même voie sans laisser d'autres traces de leur passage.

OBJETS VOLÉS.—On a apporté à la station du 4me District un grand lot d'argenterie et d'autres articles de valeur, dont quelques uns sont marqués H. A. Ce butin provient sans doute d'une maison pillée par les bombardiers dévaliseurs, détrousseurs, voleurs et escrocs qui ont choisi notre ville pour exercer leur honorable industrie. Le capitaine Cain a une belle occasion de se distinguer, s'il en a l'ambition, comme on le dit.

TEMPÉRATURE—6 novembre.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN.
No 111, rue du Canal.

Ci-devant ancienne pharmacie et Bienville.
à heures A. M.....60 degrés
Midi.....67 "
3 heures P. M.....69 "
6 heures P. M.....69 "

$55.—Prix de New-York pour ces machines à coudre de Grover & Baker, fer prix, garanties pour 2 ans. Bureau, 182, Canal.

Nouvelles d'Europe.

Nous extrayons des journaux de Paris du 19 et du 30 octobre les nouvelles qui suivent:

L'Empereur, l'impératrice, et le Prince Impérial, avec une suite nombreuse, sont arrivés, le 18, à une heure du matin, au palais de Saint-Cloud.

Le train impérial était composé de six wagons, quatre wagons de première classe et deux fourgons. Il s'est arrêté, pendant dix minutes, à Bordeaux, où l'Empereur a été accueilli par le cardinal Donnet, le préfet de la Gironde et les généraux Doens et de Lamoure.

A Angoulême, l'Empereur, l'impératrice et le Prince impérial sont descendus et se sont promenés dans la gare.

Le train est passé vers dix heures à Orléans et ne s'est arrêté que sept minutes. Il arrivera ainsi et demi à Paris au moment de fermeture, qu'il a pris pour rejoindre la ligne de l'Ouest.

L'Empereur paraissait jouir d'une excellente santé.

M. Magne, ministre des finances, étant rentré le 19 à Paris, le conseil des ministres s'est tenu à une heure, au grand complet, sous la présidence de l'Empereur.

Dans l'élection de Nice, M. Malausséna, maire de cette ville, a été nommé député à la presque unanimité des suffrages.

M. Malausséna était seul candidat.

Le *Correspondance de Berlin* s'est vu forcé pas tenu à insister le langage réservé du *Moniteur* au sujet de la conférence militaire de Munich. Lavant un coin du voile sur les dernières délibérations, elle fait connaître le caractère et le portée de la convention conclue par les représentants de l'Allemagne du Sud:

"Cette convention, dit la feuille officieuse, ne concerne pas exclusivement les forteresses du midi de l'Allemagne: elle a aussi rapport aux mesures à prendre dans le cas d'une guerre pour faire face aux traités d'alliance avec la Prusse, en un mot, à la mobilisation des troupes des Etats du Sud. Il va de soi que les questions relatives à la garnison et à l'artillerie des forteresses n'ont été été réglées en même temps, puisque ces forteresses peuvent se trouver, à un moment donné, sous le contrôle du roi de Prusse, comme étant un chef des forces militaires.

"En acceptant ouvertement cette conséquence des traités d'alliance, les gouvernements d'au-delà du Mein ont fait preuve d'une grande force, même en temps de paix, en vue du but commun. Les délibérations des commissaires, il faut l'ajouter, ont été conduites avec célérité. Il faut aussi tenir compte de ce détail dont la Prusse aurait pu faire peser à une réunion tenue antérieure des conséquences directes des traités d'alliance."

Nous croyons ne pas devoir insister sur l'importance de ces déclarations. Leur signification ne saurait échapper à personne. Nous en reparlerons.

Nous dirons seulement qu'elles servent à faire mieux comprendre ce mot attribué à M. de Bismarck. "La ligne du Mein; aurait dit l'habile chancelier, remplace à nos yeux une ligne de douanes; nous la considérons comme une ligne militaire." L'image peint bien la politique de lente et infaillible absorption des Etats du Nord a été considéré comme une protestation contre le nouvelle version de la France. Aussi, n'est-ce pas sans appréhension que l'on a vu la Prusse pousser ses conquêtes jusqu'aux difficultés qui peuvent soudainement surgir de telle question, tenue en suspens comme une épée de Damoclès pour la tranquillité de l'Europe.

Les troubles de Prague sont loin de s'apaiser; dans une nouvelle ordonnance du comte de Clam Gallas, qui, en le menaçant d'un pistolet, l'ont fouillé lui et 2b camarades qui étaient avec lui, pour savoir s'ils avaient des armes